

La <mark>lettre</mark> de la

Michodière

Le 23 juin 2016 N°24 - 2016 Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS

SOMMAIRE

Page 1:

Force Ouvrière remporte les élections dans les Agences Régionales de Santé

Page 2:

Résultats élections nationales ARS

Page 3:

Chagrin d'amour... de mon travail

Page 4:

Mythes et légendes au Syndicat National

Page 5:

Verbatim questionnaire SNFOCOS Cadres de la Sécurité Sociale

Résultats élections CAF des Bouches du Rhône

Page 6:

Communiqué commun du 22 juin 2016



Force Ouvrière remporte les élections dans les Agences Régionales de Santé

1^{ère} organisation syndicale des salariés de la Sécu en ARS

Les résultats définitifs des élections du 16 juin dernier dans les Agences Régionales de Santé sonnent la double victoire de Force Ouvrière.

D'abord dans notre collège des salariés de droit privé, Force Ouvrière (SNFOCOS/FEC) fait un score historique de 35% des suffrages exprimés, ce qui consolide notre place de première organisation syndicale au niveau national (+ 7% de voix entre 2011 et 2016).

Ce sont 36 camarades qui vont prochainement siéger dans les comités d'agence mais aussi 41 qui ont été élus Délégués du Personnel.

Force Ouvrière (public – privé) devient aussi la 1ère organisation syndicale de six ARS : PACA (majoritaire), Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté, Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, Ile-de-France.

Le SNFOCOS remercie la Confédération et son Secrétaire Général, Jean-Claude Mailly, pour leur soutien et leur implication. Nos remerciements vont également à nos camarades sur le terrain qui ont travaillé pendant cinq ans depuis la création des ARS et dont les résultats nationaux (+7%) marquent une réelle reconnaissance de nos collègues de la sécurité sociale dans les agences.

Le SNFOCOS continuera à les soutenir et se félicite d'avoir mis en œuvre depuis 2011 des structures et des moyens à la hauteur des enjeux et de ces résultats. Le travail et l'investissement paient toujours.

Demain nous serons plus que jamais présents aux côtés de nos militants de terrain.

Bulletin d'information édité par le SNFOCOS Sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S Alain Gautron, Alain Gautron Secrétaire Général

Eric Gautron

Secrétaire National en charge des ARS et de la politique de communication et de la syndicalisation

Tél: 01.47.42.31.23. - Fax: 01.40.07.04.41. - E- Mail: Snfocos@wanadoo.fr - Site Internet: www.snfocos.org

ARS



Résultats du SNFOCOS aux élections nationales ARS par Agences Régionales de Santé

29 juin

Commission du suivi du système différentiel

30 juin

Commission
Professionnelle
Permanente SNFOCOS
Encadrement

4 juillet

Commission Fonds de Solidarité

5 juillet

Commission
Professionnelle
Permanente SNFOCOS
ACERC

8 juillet

INC Branche Famille

12 juillet

Commission
Professionnelle
Permanente SNFOCOS
Agents de Direction

13 juillet

Commission
Professionnelle
Permanente SNFOCOS
Praticiens Conseils

19 juillet

INC Branche
Recouvrement

Région	Score (CA)	CA	DP Tit	DP supp	total élus	
NPDC Picardie	35%	2 sur 4	2 sur 3	2 sur 3	6 sur 10	
Bourgogne FC	49%	2 sur 4	2 sur 4	2 sur 4	6 sur 12	
Auverge RA	46%	2 sur 4	3 sur 6	3 sur 6	8 sur 16	
Grand Est	61%	3 sur 4	3 sur 6	3 sur 5	9 sur 15	
ALPC	63%	3 sur 4	3 sur 6	3 sur 6	9 sur 16	
PACA	83%	4 sur 4	4 sur 4	3 sur 4	11 sur 12	
IDF	29%	1 sur 5	2 sur 7	2 sur 7	5 sur 19	
LRMP	30%	1 sur 4	2 sur 7	1 sur 5	4 sur 16	
Corse	8%	Pas représentatif				
Bretagne	13%	Pas d'élu mais DS représentatif				
Normandie	X	Pas de candidat FO privé				
Pays de Loire	х	Pas de candidat FO privé				
Centre	x	Pas de candidat FO privé				
TOTAL		18	21	20		

Encadrement

Chagrin d'amour...de mon travail

Cinq heures du mat' j'ai des frissons Je claque des dents et je monte le son Seul sur le lit Dans mes draps bleus froissés C'est l'insomnie Sommeil cassé Je perds la tête....

Oui les cadres finissent par perdre la tête et le sens de leurs actes!

Ils sont aujourd'hui la première variable d'ajustement de notre Employeur, notamment pour amortir les effets sociaux de la mise en œuvre des « contraintes budgétaires » fixées par notre Employeur :

- les réductions des effectifs d'employés les contraignent au quotidien à réorganiser, réaffecter, rationaliser, réarticuler, prioriser, ..., tout ou partie des activités des services encadrés...le tout avec de plus en plus d'indicateurs et d'objectifs à remplir et garantir ...y compris quand ils sont contradictoires!
 - En clair : avec 10 agents encadrés, le cadre doit faire mieux qu'avec 12 !! Le casse-tête est tel et si répétitif, la charge de travail si importante, qu'il n'est pas rare de croiser un cadre presque content qu'une des activités qu'il encadre ou encadrait soit mutualisée ou externalisée !
- les réductions des effectifs de cadres dans leur domaine les contraignent également à prendre en charge d'autres activités des postes de cadres supprimés, au-delà même du management des services concernés (reporting, missions, réunions
 - En clair : un cadre, le même parfois, doit faire mieux qu'à l'époque où il y avait 2 cadres pour mener à bien toutes les missions confiées !

Retrouvez le SNFOCOS sur les réseaux sociaux :

https://twitter.co m/snfocos1

https://www.faceb ook.com/snfocos Nous l'avons déjà exposé dans les lignes de la Lettre de la Michodière, consultable sur notre site internet : ceci se traduit, notamment, sur le terrain par des cadres qui sont au bord de l'épuisement professionnel, écrêtés toutes les semaines, tous les mois, dans des volumes qui sont tels que le SNFOCOS réfléchit aux actions à mener tant ce temps de travail illégal lui apparaît inacceptable, un comble dans des Organismes de Sécurité sociale!

Ceci se traduit également par une perte de repère: où le pilote de notre navire nous mène réellement ?

Quelle est la plus-value que j'apporte, moi cadre, au service rendu à un allocataire, un assuré, un cotisant ? Ce service rendu est-il meilleur dans les branches témoins des effets de plusieurs années de mutualisations, parfois désorganisées (Recouvrement, Famille...). Le SNFOCOS en doute fort!

Notre premier objectif n'est-il pas aujourd'hui, plutôt, de satisfaire en priorité absolue les préconisations des COG nationales avant tout guidées par des économies budgétaires qui tendent à réorganiser le service public rendu, en privilégiant l'utilisation des technologies numériques au détriment de l'humain, tant salarié que bénéficiaire.

L'enquête lancée par le SNFOCOS pour prendre le pouls des cadres nous permettra d'évaluer la réponse syndicale à apporter aux préoccupations et aspirations de l'Encadrement de l'Institution.

Cette enquête nous permettra également de définir les faisceaux d'indices permettant de préciser ce qui permet de distinguer un salarié cadre d'un salarié non-cadre, dans un futur proche de remise en cause de la « cotisation Agirc » par l'Employeur.

Cette enquête est la vôtre, vous avez la parole, prenez là !

locales/régionales/nationales...).

Lien internet pour y accéder : https://fr.surveymonkey.com/r/SNFOCOS

Christophe, Secrétaire de la Commission Professionnelle Permanente de l'Encadrement

Encadrement

Mythes* et Légendes* au Syndicat National

Comme dans tous les corps constitués le SNFOCOS possède ses mythes et ses légendes. Notamment, le fait de cotiser à l'AGIRC par l'intermédiaire de la GMP (garantie minimale de points) serait pénalisant pour l'encadrement sur le plan pécuniaire et sans contrepartie suffisante.

La GMP concerne les cadres dont les salaires sont inférieurs au plafond de la sécurité sociale ou dont la variation fluctue au cours de l'année civile, tantôt au-dessus ou au-dessous du plafond, mais aussi les cadres à temps partiel, les salariés embauchés ou quittant l'entreprise en cours d'année.

La GMP vise à permettre à chaque participant relevant de l'AGIRC à acquérir un minimum de points, alors qu'il ne peut du fait de son salaire ou de sa situation cotiser sur la tranche B (entre 1 fois et 4 fois le plafond de la sécurité sociale). Dans tous les cas, il acquiert au moins 120 points par an.

Retrouvez les photos du SNFOCOS sur <u>Flickr</u>

La GMP comme les autres cotisations est prise en charge pour partie par l'employeur. Pour l'année 2016, la cotisation mensuelle se monte à 68,07€ avec 42,23€ pour l'employeur et 25,84€ pour le salarié, soit 310,08€ de cotisation annuelle pour le salarié qui apporteront 120 points sur son compte AGIRC.

Si on examine la situation de deux niveaux 6 dont le salaire actuel ne leur permet pas de cotiser au plafond de la sécurité sociale :

- un non cadre qui ne cotise qu'à l'ARRCO
- un cadre qui cotise à l'ARRCO mais aussi à l'AGIRC à raison de 120 points par an

Cette situation perdure sur X années, ils font liquider leur retraite en même temps :

- le non cadre percevra que sa retraite ARRCO
- le cadre percevra sa retraite ARRCO, mais aussi une retraite AGIRC calculée sur le nombre de points acquis qui sera multiplié par la valeur du point de la tranche B en vigueur à la date de la liquidation.

Selon les paramètres en vigueur actuellement (montant des cotisations, valeur du point 0,4352€, règle de liquidation), le cadre mettra environ 6 ans à récupérer son investissement.

On peut, bien sûr regretter ce faible taux de rendement, mais il convient de le comparer à d'autres taux du marché actuel.

Les régimes de retraites ARRCO/AGIRC concernent l'ensemble de l'interprofessionnel, 25,6% des cadres (source AGIRC) sont concernés par la GMP, aucun d'entre eux ne revendiquent la sortie du système.

La fusion des deux régimes (en cours de négociation actuellement) devrait voir disparaitre à terme la GMP créée le 1er janvier 1989, en préservant les droits acquis.

Tordons le cou aux mythes et aux légendes et revenons à une revendication bien réelle :

PAS DE SALAIRE DE CADRE INFERIEUR AU PLAFOND SECU

^{*} mythe : construction de l'esprit qui ne repose pas sur un fond de réalité, il peut concerner un personnage, un fait historique ou un phénomène social.

^{*} légende : récit transformée par l'imagination populaire, déformée ou amplifiée par la partialité.

Encadrement

Verbatim questionnaire SNFOCOS Cadres de la sécurité sociale

Notre questionnaire est en ligne **jusqu'au 30 juin prochain**, il ne vous reste plus que quelques jours pour y répondre et le diffuser autour de vous. N'oubliez pas que vos réponses nous seront utiles pour élaborer une plateforme revendicative dès cet automne et que les résultats seront communiqués le **11** octobre prochain lors de la journée Cadres que nous organisons.

https://fr.surveymonkey.com/r/SNFOCOS

- « Le métier de cadre évolue, mais ce sont les cadres (dirigeants) eux-mêmes qui le font évoluer, mais pas nécessairement dans le sens de l'intérêt général des cadres »
- « Les cadres techniques, pillers de certains services, ne sont pas assez reconnus dans l'institution et ont des niveaux très variables selon les organismes »
- « Meilleure prise en compte de la dégradation des conditions de travail des personnels en charge de la mission essentielle des CPAM, à savoir le palement des prestations »
- « La charge de travail augmente, et la fatigue professionnelle aussi »
- « Blasée, ras le bol de la non écoute et de la non reconnaissance. J'ai un contrat de travail, je l'exécute : point »
- « Les cadres experts ne sont absolument pas reconnus, il faut cumuler les fonctions faute de ressources, les exigences s'accroissent sans moyens supplémentaires, nous sommes dans le « lean management » : tout ça devient anxiogène, ne parlons pas des salaires qui ne sont vraiment pas à la hauteur des compétences et/ou des responsabilités !!! »

Elections professionnelles

Résultats élections du 14 juin 2016 CAF des Bouches du Rhône

% valablement exprimé: 79,53 %

SNFOCOS CAF 13 - 1er syndicat de cadres à la majorité absolue et représentatif (22% tous collèges)

SNFOCOS CAF 13	174	50,88 %
CGT	108	31,58 %
CGC	25	7,31 %
CFDT	17	4,97 %
CFTC	18	5,26 %
TOTAL	342	

Le SNFOCOS CAF 13 double ses volx en 10 ans : + 7% comparativement aux dernières élections :

5 élus DP 1 élu CE

Mobilisation

Communiqué commun FO, CGT, FSU, Solidaires, UNEF, FIDL et UNL du mercredi 22 juin 2016

Après des discussions serrées avec le Ministre de l'Intérieur, les organisations syndicales et de jeunesse ont obtenu le droit de manifester à Paris le 23 juin, sur un parcours proposé par le Ministre de l'Intérieur, ainsi que l'autorisation de manifester le 28 juin, selon des modalités à discuter avec la Préfecture.

Loi travail : Les organisations obtiennent le respect du droit de manifester

Le Gouvernement avait franchi un nouveau cap dans sa volonté de bâillonner le mouvement social, en interdisant la manifestation parisienne du 23 juin. Cette décision représentait une remise en cause grave d'une liberté fondamentale garantie par la constitution : le droit à manifester.

Les organisations ont toujours affirmé leur volonté de manifester pacifiquement.

Après des discussions serrées avec le Ministre de l'Intérieur, les organisations syndicales et de jeunesse ont obtenu le droit de manifester à Paris le 23 juin, sur un parcours proposé par le Ministre de l'Intérieur, ainsi que l'autorisation de manifester le 28 juin, selon des modalités à discuter avec la Préfecture.

Les organisations syndicales et de jeunesse ne se laisseront pas détourner du cœur du problème qu'est le projet de loi travail. Un projet de loi largement rejeté par une majorité de français, sondage après sondage, mobilisation après mobilisation.

Un projet de loi visant le dumping social, rejeté par la majorité des organisations représentatives du pays et imposé aux forceps aux parlementaires par le 49/3 et la menace de l'utiliser de nouveau. Les organisations syndicales et de jeunesse appellent les salarié-es, les jeunes, les privé-es d'emploi et les retraité-es à participer à la votation.

Les organisations syndicales et de jeunesse affirment, depuis le début, leur disponibilité pour faire des propositions concrètes, porteuses de progrès social et de nouveaux droits.

Le Président Hollande n'a toujours pas répondu à notre lettre commune adressée le 20 mai dernier.

Le Président Hollande n'a d'autre issue, pour sortir de cette impasse, que de réunir les organisations syndicales et de jeunesse très rapidement.

Les organisations syndicales et de jeunesse appellent les salarié-es, jeunes, privé-es d'emploi et les retraité-es à participer massivement aux manifestations des 23 et 28 juin.

Montreuil, le 22 juin 2016

